



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 15768

### Texte de la question

M Gilbert Gantier attire l'attention du M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les conditions déplorables dans lesquelles se sont une nouvelle fois déroulées les inscriptions en faculté. Il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre afin que l'an prochain ces inscriptions se déroulent dans des conditions compatibles avec un pays normalement développé.

### Texte de la réponse

Reponse. - Une polarisation excessive de l'attention sur les files d'attente qui se sont constituées notamment aux guichets d'inscription de certaines universités parisiennes ne rend compte ni de la complexité des problèmes posés par l'accueil dans l'enseignement supérieur d'un nombre croissant de bacheliers ni des améliorations mises en œuvre pour y faire face. Sauf à retenir - ce que nul ne souhaite - le principe d'une sectorisation autoritaire des inscriptions, il est inévitable que la première phase de déroulement de la procédure ne permette pas d'aboutir à une parfaite adéquation entre les choix exprimés et les possibilités d'accueil dans chaque établissement et chaque filière. Pour pallier cet inconvénient et rationaliser l'exercice d'une liberté individuelle qui doit être préservée, un effort sans précédent a été effectué au printemps dernier auprès des classes terminales des lycées afin d'informer les futurs bacheliers de la grande variété des cursus universitaires qui leur sont proposés et de les inviter à diversifier leurs vœux d'inscription. Un recensement informatisé de l'ensemble de ces vœux a été ensuite réalisé par chaque rectorat en vue d'affiner les prévisions d'accueil et de répartition des nouveaux étudiants et de mettre en œuvre une procédure de convocations individuelles qui permette d'éviter les attentes inutiles. Il a été malheureusement constaté que tous les futurs bacheliers n'avaient pas fait connaître leurs vœux par avance, et que, contrairement à toutes les recommandations, certains s'étaient limités à un seul vœu. A n'en pas douter, le système d'inscription pratique, aussi élaboré soit-il, ne deviendra pleinement opérationnel que lorsque chaque candidat voudra bien, dans son propre intérêt, accepter un minimum de discipline. En dépit des difficultés rencontrées, auxquelles des instructions très précises devraient permettre de mettre un terme, il convient de souligner que les capacités d'accueil globales des établissements, accrues cette année grâce à la création d'antennes délocalisées de DEUG et à l'ouverture de nouveaux départements d'IUT de sections de techniciens supérieurs et de classes préparatoires aux grandes écoles, permettront l'inscription de tous les candidats sans exception. Après traitement de leur dossier par les rectorats, le petit nombre de ceux d'entre eux qui n'ont pu être inscrits dès le mois de juillet, seront accueillis à la prochaine rentrée universitaire dans un établissement et une filière aussi conformes que possible aux vœux qu'ils ont formulés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gantier Gilbert](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15768

**Rubrique :** Enseignement superieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 17 juillet 1989, page 3185